

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **BANQUE DE TUNISIE**

**SIEGE SOCIAL : 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS**

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 avril 2026 à 9 heures, à l'Hôtel ACROPOLE Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2025,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes,
- Réaffectation des réserves à régime spécial,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des comités règlementaires,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **BANQUE DE TUNISIE**

**SIEGE SOCIAL : 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS**

La Banque de Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 28 Avril 2026.

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2025, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

*Cette résolution est adoptée à*

#### **Deuxième résolution**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2025, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2025 :	190.265.068 D
Report antérieur :	1.142.902 D
<b>Total :</b>	<b>191.407.970 D</b>

#### ***Répartition :***

Réserves pour réinvestissements exonérés :	76.000.000 D
Dividendes à distribuer :	94.500.000 D
Réserves Ordinaires :	19.000.000 D
Report à nouveau :	1.907.970 D
<b>Total :</b>	<b>191.407.970 D</b>

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 0,350 D par action et sera mis en paiement à partir du 11 mai 2026.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Troisième résolution :**

Des réserves à régime spécial, constituées au titre de réinvestissements exonérés, au cours des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres auxquels elles étaient rattachées. Leur montant s'élève à 51.002.476 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste « des réserves ordinaires ».

*Cette résolution est adoptée à*

### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période de trois ans (2026-2027-2028), le mandat d'Administrateur de Monsieur Habib KAMOUN

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période de trois ans (2026-2027-2028), le mandat d'Administrateur de Mme Hella MEHRI.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une période de trois ans (2026-2027-2028), le mandat d'Administrateur de Mohamed KAANICHE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire, au titre de l'exercice 2026, le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres des trois Comités règlementaires et de le fixer ainsi à quatre cent soixante-quinze mille dinars par an (475.000 Dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres et les membres des comités.

*Cette résolution est adoptée à*

### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

*Cette résolution est adoptée à*